

2023/01/05

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 - Délibération n° 2023/01/05

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT 2023/2024 ENTRE LES EPCI ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE, CONCERNANT LA PROROGATION DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DEPARTEMENTAUX, VISANT L'AMELIORATION DU PARC PRIVE EN CREUSE

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 23 janvier 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – VALLAEYS Gaël – CLONCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – DAURY Claudine – POITOU Delphine – AUGUSTYNIAK Jérôme.

Pouvoirs :

1. M. Thierry COTICHE Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges ;
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe ;
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Mme Karine GARGUEL ;
4. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à M. Régis RIGAUD ;
5. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves ;
6. Mme DAURY Claudine donne pouvoir à M. RABETEAU Raymond ;
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Mme DEFEMME Catherine ;
8. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléance : Néant.

Secrétaire de séance : M. DERIEUX Nicolas

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	49	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	0	0	0	0	0

M. Le Président expose les éléments ci-après :

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est compétente en matière de politique du logement et du cadre de vie et porte une politique d'amélioration des logements anciens privés depuis de nombreuses années au travers de dispositifs de type OPAH et PIG (Programme d'Intérêt Général) menés en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le Département de la Creuse :

- ⑤ Un PIG dédié à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- ⑤ Un PIG dédié à la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Après des dispositifs portés à l'échelle intercommunale, les EPCI creusois ont opté pour une structuration départementale à partir de 2016. La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est ainsi engagée par convention de partenariat avec le Conseil Départemental depuis 2016 pour la mise en œuvre de ces 2 PIG sur son territoire. C'est le Conseil départemental qui en assure la maîtrise d'ouvrage, en régie de 2016 à 2020 et depuis 2020 via le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Creuse Habitat. Les PIG sont mis en œuvre par le biais de conventions entre le Département et l'ANAH qui octroie les aides financières aux ménages sous condition de ressources.

Chaque EPCI contribue financièrement au programme en proportion du nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH sur son territoire (3016 sur Creuse Sud-Ouest). Cette contribution était de 5 050 € pour l'année 2022, le même montant est envisagé pour 2023.

Le Communauté de communes Creuse Sud-Ouest accorde une aide complémentaire aux aides octroyées par l'ANAH. Les chiffres des Programmes d'Intérêt Général sur Creuse Sud-Ouest en 2022 :

- ⑤ 37 dossiers déposés, traités ou en cours de traitement
- ⑤ 29 projets co-financés par la Communauté de communes
- ⑤ 1 661 euros d'aides de la Communauté de communes en moyenne

Le cadre contractuel :

- ⑤ Convention 2016-2019 EPCI – CD23
- ⑤ Prorogation des deux PIG jusqu'au 31 décembre 2022 entre le Département et l'Anah
- ⑤ Convention 2020-2022 EPCI - CD23
- ⑤ Prorogation des deux PIG jusqu'au 31 décembre 2024 entre le Département et l'Anah

Pour mettre en œuvre cette dernière prorogation et poursuivre le dispositif, une nouvelle convention EPCI – CD23 doit couvrir la période 2023-2024.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet de convention entre le Département et les EPCI pour la période 2023-2024 annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer la convention avec le CD23 et les EPCI de la Creuse ainsi que ses éventuels avenants ;
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires relatifs à la contribution de Creuse Sud-Ouest ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

